

**COMMUNE DE VILLAROGER**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le vingt trois octobre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alexis VIVET-GROS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 17 octobre 2025.**

**Présents :**

Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine

MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

**Absent :** Mme BOULANGEAT Mégane

MM COGEZ Frédéric, EMPRIN Alain

Le Maire-Adjoint propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : DUBOS Jean-Christophe

Monsieur le Maire-Adjoint soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2025 qui est adopté à l'unanimité

**Délibération 2025\_100 – Convention d'intervention et de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local de Savoie concernant la zone touristique du Pré**

La commune mène depuis plusieurs années une politique de développement touristique notamment dans le secteur du Pré, identifié comme une polarité touristique existante et stratégique pour l'avenir.

La commune a sollicité l'EPFL de Savoie pour la négociation et le portage foncier sur l'ensemble des parcelles incluses dans les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues en Mairie.

La convention a pour objet de déterminer : D'une part :

- Les conditions et modalités d'intervention selon lesquelles interviendra l'EPF
- Les engagements de la collectivité
- Les engagements de l'EPF dans l'acte de rétrocession conformément au choix de la commune

D'autre part de définir les missions confiées à l'EPFL de Savoie par la collectivité, à savoir

- Mission de maîtrise foncière qui vise à l'acquisition de périmètres fonciers objet des DIA reçus en Mairie
- Définition des conditions précises de la collaboration financière qui sous-tend le projet, prenant en compte une conformité du prix d'acquisition au prix des domaines

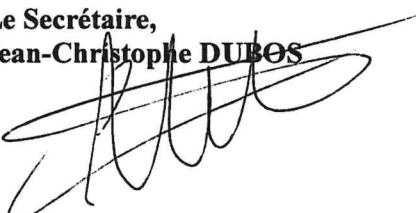
La convention s'applique au parcellaire suivant : B748, B743, B810, B811, B941, B942, B 741, B 878, B 1980, B 875, B 874, B 880, B 873, B 740, B 749, B 808, B 820, B 821, B 744, B 813, B 814, B 819, B 797, B 815, B 1398, B 747, B 792, B 872, B 793, B 1630, B 794, B 798, B 800, B 801, B 939, B 1632, B 1634, B 769, B 1186, B 818

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'intervention et de portage foncier par l'EPFL de la Savoie, des parcelles citées dans la présente délibération, dit que les dépenses sont inscrites au budget, autorise Monsieur le premier adjoint à finaliser la convention conformément aux principes énoncés, à la signer et tous les documents s'y rapportant

**Délibération 2025\_101 – Délégation d'exercice du Droit de Préemption Urbain à l'EPFL73 portant sur les parcelles B748, B743, B810, B811, B941, B942, B 741, B 878, B 1980, B 875, B 874, B 880, B 873, B 740, B 749, B 808, B 820, B 821, B 744, B 813, B 814, B 819, B 797, B 815, B 1398, B 747, B 792, B 872, B 793, B 1630, B 794, B 798, B 800, B 801, B 939, B 1632, B 1634, B 769, B 1186, B 818**

Considérant que la commune de Villaroger mène depuis plus de quinze ans une politique de développement touristique notamment dans le secteur dit du Pré, identifié comme une polarité touristique existante et stratégique pour l'avenir, Le conseil municipal, à l'unanimité, pour réaliser le projet précité, décide de déléguer le droit de préemption dont dispose la Commune à l'EPFL conformément à la convention en voie de finalisation, donne pouvoir au premier adjoint de signer tous les documents permettant la bonne exécution de cette délégation

**Le Secrétaire,**  
**Jean-Christophe DUBOS**



**Le Maire-Adjoint,**  
**Alexis VIVET-GROS**

